

1.1	Les principales filières de formation	18
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	30
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9	Les structures de formation initiale	34

## Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

**Le premier degré** correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

**Le second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en cours de rénovation : disparition progressive du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », développement du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

**L'enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

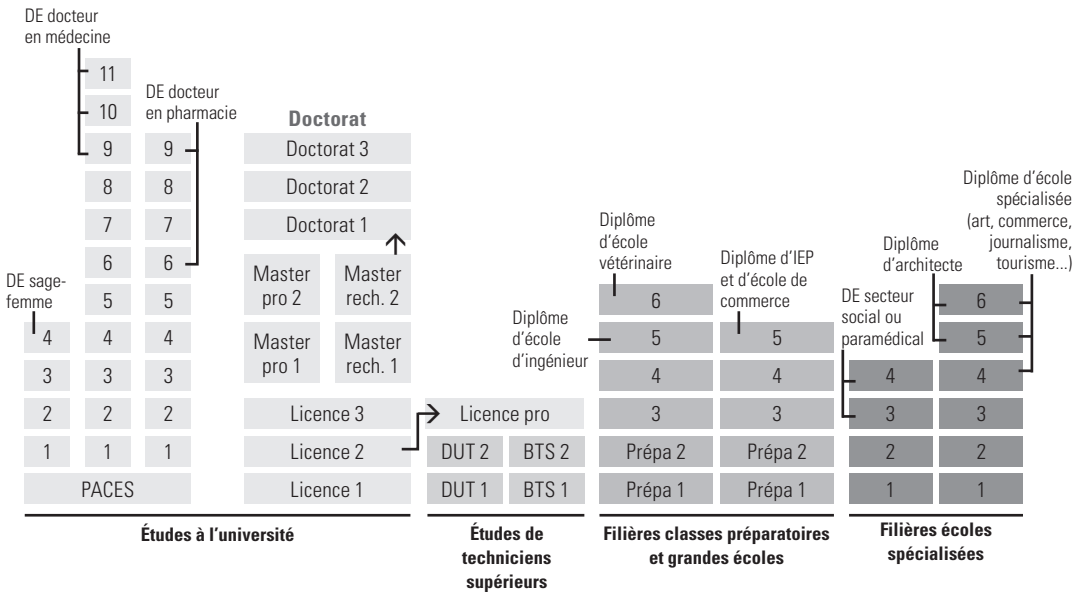
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

### Remarque

Ensemble du supérieur : source Onisep



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	BEP	CAP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 <sup>de</sup> année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP	1 <sup>re</sup> année CAP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)				
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / Dima	Sixième à troisième Segpa
	Cycle central	Quatrième			
Cinquième					
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième				

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cours élémentaire première année		
	<b>6 ans</b> Cours préparatoire		
Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Grande section		
	Moyenne section		
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Petite section		

**Brevet** Examen terminal → Passage d'une formation à une autre Enseignements adaptés, ASH

## Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. L'effectif est en hausse de 150 000 par rapport à la rentrée précédente, dont 85 000 consécutifs à l'intégration de Mayotte comme nouveau département français depuis le 31 mars 2011. À champ comparable, c'est-à-dire sans tenir compte de Mayotte, l'évolution entre les rentrées 2010 et 2011 est de + 0,4 point. Cette hausse, qui confirme la tendance engagée à la rentrée 2009, ne retrouve pas aux différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) qui connaissent des évolutions assez contrastées.

Les effectifs du premier degré sont en très légère diminution (- 0,1 point), concentrée surtout dans l'élémentaire (- 0,3 point). *A contrario*, le second degré gagne globalement des élèves et ce quel que soit le ministère de tutelle (de 0,6 point pour l'éducation nationale à 2,3 points pour l'agriculture). Cet écart d'évolutions entre les deux niveaux d'enseignement s'explique pour beaucoup par le jeu des entrées et sorties de générations d'élèves de tailles différentes : ainsi, les élèves entrant au cours préparatoire sont moins nombreux que ceux qui quittent le primaire pour le collège.

Une analyse plus détaillée du second degré montre toutefois des divergences dans les évolutions. Notamment, la voie professionnelle rassemble moins d'élèves que l'année précédente alors que le second cycle général et technologique en accueille un peu plus. Il faut dire que l'enseignement professionnel est en recomposition du fait de sa réforme entamée il y a trois ans. Enfin, les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuivent leur baisse amorcée au début des années deux mille (- 1,1 point cette année).

La croissance du secteur de l'apprentissage est soutenue, avec une augmentation de 2,1 points. Mais elle est uniquement due à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur qui, avec 9,4 points d'augmentation de ses effectifs, croît à un rythme supérieur à celui de l'an passé.

Enfin, la hausse des effectifs d'étudiants (+ 1,2 point) est relativement forte comparativement à celle de l'année dernière (+ 0,2 point) [2]. Tous les secteurs de l'enseignement supérieur y contribuent peu ou prou, à l'exception des IUT. On ne s'attardera pas sur la baisse des étudiants des universités, factice car s'expliquant par le changement de statut d'établissements (voir « Définitions »). À champ comparable, les effectifs des universités sont en augmentation de 0,9 %.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES  
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

## Définitions

### Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

### La population scolaire et étudiante de Mayotte

Depuis le 31 Mars 2011, Mayotte est devenu département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs scolaires sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM. Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). En octobre 2011 a été créé le CUFR (centre universitaire de formation et de recherche) de Mayotte, mais en 2011, comme les années précédentes, les étudiants universitaires de Mayotte sont comptabilisés dans les établissements d'autres DOM (La Réunion notamment), à travers des conventions. Les autres formations de l'enseignement supérieur (CPGE, écoles de commerce,...) n'existent pas à Mayotte, hormis les STS qui accueillent moins de 300 étudiants. L'intégration de Mayotte comme département français a donc très peu d'incidence sur l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur.

### Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

### Second degré - Voir « Définitions » en 4.1.

### Universités

En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Dès lors, les effectifs afférents (plus de 50 000 étudiants) ne sont plus comptabilisés avec les effectifs des universités (ou des INP), mais avec ceux des grands établissements. Attention donc à l'évolution des effectifs entre 2010 et 2011, ceux des universités notamment.

### CPGE, STS, IUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie.

**INP, UT** - Instituts nationaux polytechniques, universités de technologie.

### IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2009	2010	2011p hors Mayotte	2011p y.c. Mayotte	Évol (%) 2011/2010 (6)
<b>Premier degré</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 647,1</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 657,7</b>	<b>6 710,7</b>	<b>-0,1</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	-0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	43,8	44,3	45,1	46,8	1,7
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 331,7</b>	<b>5 353,2</b>	<b>5 384,5</b>	<b>5 415,6</b>	<b>0,6</b>
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 107,2	3 126,4	3 165,9	3 185,2	1,3
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	694,3	705,5	691,1	694,7	-2,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 431,3	1 425,7	1 433,1	1 440,0	0,5
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	98,9	95,6	94,5	95,8	-1,1
<b>Second degré agriculture (1)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>154,9</b>	<b>151,9</b>	<b>149,9</b>	<b>153,3</b>	<b>153,6</b>	<b>2,3</b>
<b>Centre de formation des apprentis (2)</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>395,6</b>	<b>432,1</b>	<b>433,5</b>	<b>442,8</b>	<b>443,1</b>	<b>2,1</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	321,7	314,9	313,7	314,0	-0,4
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	103,1	111,4	122,1	122,1	9,6
Pré-apprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,3	7,2	7,1	7,1	-2,5
<b>Scolarisation dans étab. de la Santé</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>76,3</b>	<b>74,8</b>	<b>78,1</b>	<b>79,8</b>	<b>79,8</b>	<b>2,1</b>
<b>Enseignement supérieur (3)</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 314,1</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 347,5</b>	<b>2 347,8</b>	<b>1,2</b>
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (4)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 306,1	1 299,8	1 269,6	1 269,6	(6) 0,9
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	77,8	85,5	84,4	85,0	85,0	0,8
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	240,3	242,2	245,8	246,0	1,4
IUT	53,7	74,3	119,2	112,6	118,1	116,5	115,8	115,8	-0,6
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,5	108,1	121,4	126,2	131,0	131,0	3,9
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	116,3	121,3	126,7	126,7	4,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	136,2	137,4	137,4	137,4	ns
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	76,0	128,5	232,4	265,1	207,0	209,3	261,0	261,0	(6) 1,4
dont grands établissements	nd	15,5	16,3	25,9	33,2	34,0	87,5	87,5	(6) 1,7
dont formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands étab.		6,8	11,7	14,4	16,8	17,4	24,7	24,7	nd
<b>Total général</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 951,7</b>	<b>14 998,7</b>	<b>15 065,7</b>	<b>15 150,6</b>	<b>0,4</b>

(1) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(2) Données provisoires pour l'année 2011.

(3) Sans double compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

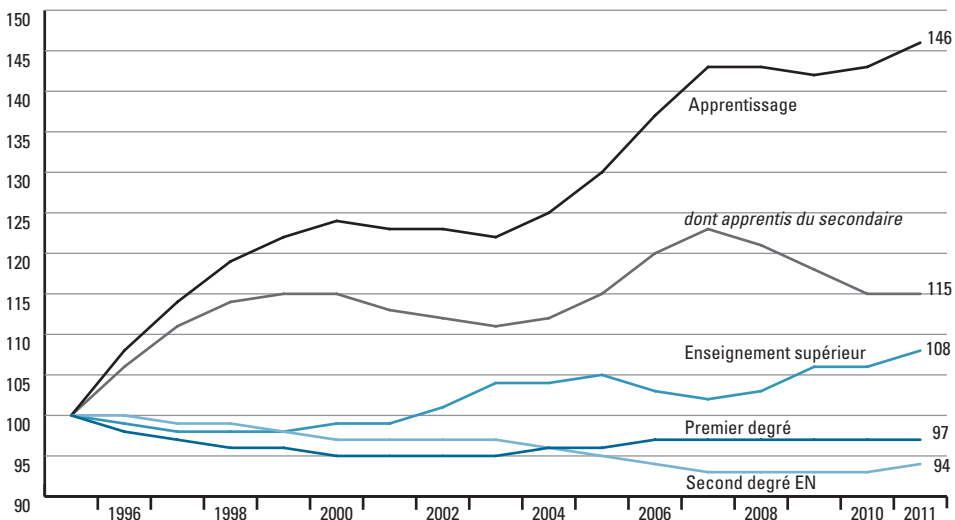
(4) Y compris IUFM depuis 2008/2010 (voir « Définitions »).

(5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, grands établissements, écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT,...). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (voir « Définitions »).

(6) Évolution à champ comparable, c'est-à-dire hors Mayotte, et en tenant compte de la création du grand établissement de l'université de Lorraine par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz, et de l'INP de Lorraine (voir « Définitions »). En recalculant les effectifs 2010 des universités et des grands établissements sur la base du périmètre de ces entités en 2011, les effectifs 2010 des universités s'élèvent à 1 258,3 milliers, ceux des grands établissements à 86,0 milliers (et ceux des « autres établissements de l'enseignement supérieur » à 257,5 milliers). Ce sont ces valeurs recalculées qui entrent dans le calcul de l'évolution 2011/2010.

## [2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



## Présentation

En 2010-2011, les effectifs de la population scolarisée (14 853 700) ont augmenté de 47 900 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2010-2011.

Les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen et Dijon accusent une baisse d'effectifs scolarisés (environ - 0,6 %), baisse plus importante pour les académies de Martinique et de Guadeloupe (respectivement - 2,5 %, - 1,4 %). En revanche, la hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (2,6 %). La population scolaire progresse également dans les académies de Montpellier (1,2 %), Bordeaux, Lyon et Toulouse (0,8 % chacune).

Le taux de scolarisation varie, en France métropolitaine, de 17,0 % dans l'académie de Corse à 28,9 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,5 % en Haute-Garonne contre 17,0 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,3 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

## Définitions

### Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

### Population totale

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires pour l'année 2010). Ils portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.
- Insee-DEPP pour les effectifs de population

## [1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2010-2011 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
Alpes-de-Haute Provence	30 105	162 179	18,6
Hautes-Alpes	26 260	139 057	18,9
Bouches-du-Rhône	468 178	1 993 198	23,5
Vaucluse	122 203	546 583	22,4
<b>Aix-Marseille</b>	<b>646 746</b>	<b>2 841 017</b>	<b>22,8</b>
Aisne	115 095	541 038	21,3
Oise	178 902	807 112	22,2
Somme	138 493	571 822	24,2
<b>Amiens</b>	<b>432 490</b>	<b>1 919 972</b>	<b>22,5</b>
Doubs	127 310	530 589	24,0
Jura	53 141	262 455	20,2
Haute-Saône	47 406	240 302	19,7
Territoire de Belfort	33 958	143 335	23,7
<b>Besançon</b>	<b>261 815</b>	<b>1 176 681</b>	<b>22,3</b>
Dordogne	69 431	416 225	16,7
Gironde	345 633	1 461 816	23,6
Landes	68 888	389 764	17,7
Lot-et-Garonne	60 481	335 021	18,1
Pyrénées-Atlantiques	133 855	657 486	20,4
<b>Bordeaux</b>	<b>678 288</b>	<b>3 260 312</b>	<b>20,8</b>
Calvados	162 459	687 019	23,6
Manche	98 657	499 300	19,8
Orne	58 379	291 325	20,0
<b>Caen</b>	<b>319 495</b>	<b>1 477 644</b>	<b>21,6</b>
Allier	61 914	342 890	18,1
Cantal	25 118	147 551	17,0
Haute-Loire	45 312	224 882	20,1
Puy-de-Dôme	144 651	634 300	22,8
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>276 995</b>	<b>1 349 623</b>	<b>20,5</b>
Corse-du-Sud	23 136	144 220	16,0
Haute-Corse	29 886	167 832	17,8
<b>Corse</b>	<b>53 022</b>	<b>312 052</b>	<b>17,0</b>
Seine-et-Marne	319 608	1 338 015	23,9
Seine-Saint-Denis	377 884	1 546 902	24,4
Val-de-Marne	298 223	1 340 388	22,2
<b>Créteil</b>	<b>995 715</b>	<b>4 225 305</b>	<b>23,6</b>
Côte-d'Or	128 186	527 759	24,3
Nièvre	39 080	218 609	17,9
Saône-et-Loire	103 956	556 586	18,7
Yonne	64 991	344 922	18,8
<b>Dijon</b>	<b>336 213</b>	<b>1 647 876</b>	<b>20,4</b>
Ardèche	61 609	318 426	19,3
Drôme	103 420	491 540	21,0
Isère	301 569	1 215 849	24,8
Savoie	89 662	416 477	21,5
Haute-Savoie	157 280	743 552	21,2
<b>Grenoble</b>	<b>713 540</b>	<b>3 185 844</b>	<b>22,4</b>
Nord	673 623	2 579 993	26,1
Pas-de-Calais	336 259	1 466 426	22,9
<b>Lille</b>	<b>1 009 882</b>	<b>4 046 419</b>	<b>25,0</b>
Corrèze	43 178	244 598	17,7
Creuse	18 833	122 804	15,3
Haute-Vienne	76 908	378 386	20,3
<b>Limoges</b>	<b>138 919</b>	<b>745 788</b>	<b>18,6</b>
Ain	124 390	600 646	20,7
Loire	170 538	750 354	22,7
Rhône	477 610	1 742 314	27,4
<b>Lyon</b>	<b>772 538</b>	<b>3 093 314</b>	<b>25,0</b>
Aude	67 108	362 351	18,5
Gard	148 630	716 922	20,7
Hérault	258 595	1 056 330	24,5
Lozère	16 193	77 665	20,8
Pyrénées-Orientales	91 837	454 734	20,2
<b>Montpellier</b>	<b>582 363</b>	<b>2 668 002</b>	<b>21,8</b>

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
Meurthe-et-Moselle	179 473	734 049	24,4
Meuse	37 797	194 032	19,5
Moselle	214 987	1 047 775	20,5
Vosges	76 764	379 801	20,2
<b>Nancy-Metz</b>	<b>509 021</b>	<b>2 355 657</b>	<b>21,6</b>
Loire-Atlantique	318 014	1 290 736	24,6
Maine-et-Loire	198 422	788 932	25,2
Mayenne	66 925	308 852	21,7
Sarthe	124 756	565 419	22,1
Vendée	131 120	643 471	20,4
<b>Nantes</b>	<b>839 237</b>	<b>3 597 410</b>	<b>23,3</b>
Alpes-Maritimes	229 209	1 084 315	21,1
Var	195 526	1 023 909	19,1
<b>Nice</b>	<b>424 735</b>	<b>2 108 224</b>	<b>20,1</b>
Cher	56 208	309 537	18,2
Eure-et-Loir	88 012	428 408	20,5
Indre	40 599	232 068	17,5
Indre-et-Loire	138 242	594 276	23,3
Loir-et-Cher	63 791	329 644	19,4
Loiret	147 955	659 189	22,4
<b>Orléans-Tours</b>	<b>534 807</b>	<b>2 553 122</b>	<b>20,9</b>
<b>Paris</b>	<b>657 532</b>	<b>2 277 074</b>	<b>28,9</b>
Charente	65 397	352 476	18,6
Charente-Maritime	120 709	626 305	19,3
Deux-Sèvres	71 313	369 278	19,3
Vienne	103 247	430 097	24,0
<b>Poitiers</b>	<b>360 666</b>	<b>1 778 156</b>	<b>20,3</b>
Ardennes	57 618	280 351	20,6
Aube	65 186	305 428	21,3
Marne	136 303	566 367	24,1
Haute-Marne	35 022	182 546	19,2
<b>Reims</b>	<b>294 129</b>	<b>1 334 692</b>	<b>22,0</b>
Côtes-d'Armor	119 284	596 275	20,0
Finistère	196 680	899 396	21,9
Ille-et-Vilaine	263 334	997 021	26,4
Morbihan	154 411	727 535	21,2
<b>Rennes</b>	<b>733 709</b>	<b>3 220 227</b>	<b>22,8</b>
Eure	123 223	590 867	20,9
Seine-Maritime	298 280	1 252 621	23,8
<b>Rouen</b>	<b>421 503</b>	<b>1 843 488</b>	<b>22,9</b>
Bas-Rhin	257 069	1 105 724	23,2
Haut-Rhin	154 248	754 982	20,4
<b>Strasbourg</b>	<b>411 317</b>	<b>1 860 706</b>	<b>22,1</b>
Ariège	26 554	153 594	17,3
Aveyron	50 911	278 822	18,3
Haute-Garonne	322 057	1 262 764	25,5
Gers	33 719	189 688	17,8
Lot	29 648	174 873	17,0
Hautes-Pyrénées	44 173	230 542	19,2
Tarn	73 380	379 650	19,3
Tarn-et-Garonne	48 158	245 982	19,6
<b>Toulouse</b>	<b>628 600</b>	<b>2 915 915</b>	<b>21,6</b>
Yvelines	335 471	1 414 134	23,7
Essonne	290 929	1 218 750	23,9
Hauts-de-Seine	367 069	1 587 288	23,1
Val-d'Oise	285 142	1 184 442	24,1
<b>Versailles</b>	<b>1 278 611</b>	<b>5 404 614</b>	<b>23,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>14 311 888</b>	<b>63 199 134</b>	<b>22,6</b>
Guadeloupe	121 646	451 661	26,9
Guyane	77 004	238 020	32,4
Martinique	97 514	399 807	24,4
La Réunion	245 625	841 124	29,2
<b>France métro. + DOM</b>	<b>14 853 677</b>	<b>65 129 746</b>	<b>22,8</b>

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

## Présentation

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 14 853 700 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves et étudiants représentent 22,8 % de la population totale [1]. Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années deux mille, ce taux, en recul pour la neuvième année consécutive, atteint 13,6 % à la rentrée 2010.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en léger recul, et les 11 ans sont en augmentation de 3,1 %, effet dû à la baisse des redoublements. La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 23 ans. Ce sont les 19 ans qui augmentent le plus.

Au sein de l'apprentissage, ce sont les jeunes de 23 ans qui progressent le plus. Les plus jeunes, 18 ans et moins, sont en baisse (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable par rapport à l'an dernier. Au final, les taux de scolarisation par âge constatés en 2010-2011 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus importante pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

## Définitions

### Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

### Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la DEPP à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2009 et 2010). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

### Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

### Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (MEN).

### Enseignement spécialisé hors MEN

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

### Second degré du MEN

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

### Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

### Apprentis

Tous niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

### Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.

- Insee-DEPP pour la population par âge.



## [1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 <sup>er</sup> degré MEN y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MEN	2 <sup>ème</sup> degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 <sup>ème</sup> degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2008	2 ans	821 655	111 683	13,6 (-1,6)	13,6 (-1,6)						
2007	3 ans	813 697	797 547	98,0 (0,2)	98,0 (0,2)						
2006	4 ans	827 249	822 729	99,5 (-0,1)	99,4 (-0,1)	0,1 (0,0)					
2005	5 ans	806 230	806 684	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2004	6 ans	799 875	802 978	100,0 (0,0)	99,8 (0,0)	0,2 (0,0)					
2003	7 ans	793 805	802 721	100,0 (1,0)	99,6 (1,0)	0,4 (0,0)					
2002	8 ans	802 940	803 869	100,0 (1,6)	99,5 (1,5)	0,5 (0,0)					
2001	9 ans	816 384	811 185	99,4 (1,4)	98,7 (1,3)	0,6 (0,0)	0,1 (0,0)				
2000	10 ans	833 468	821 556	98,6 (0,4)	94,7 (0,5)	0,7 (0,0)	3,2 (-0,1)				
1999	11 ans	802 516	796 033	99,2 (-0,8)	15,8 (-3,9)	0,7 (0,0)	82,7 (3,1)				
1998	12 ans	796 574	783 703	98,4 (-1,0)	0,4 (-0,9)	0,9 (0,0)	97,1 (-0,2)				
1997	13 ans	785 494	773 256	98,4 (0,1)	0,0 (-0,1)	0,9 (0,0)	97,4 (0,2)	0,1 (0,0)			
1996	14 ans	794 014	778 800	98,1 (0,2)		0,9 (0,0)	95,5 (0,2)	1,6 (0,0)	0,1 (0,0)		
1995	15 ans	789 468	769 031	97,4 (-0,2)		0,9 (0,0)	89,8 (-0,4)	4,0 (0,0)	2,7 (0,2)		
1994	16 ans	770 534	725 984	94,2 (0,0)		0,9 (0,0)	81,7 (0,1)	4,4 (0,0)	7,1 (-0,1)		
1993	17 ans	769 012	693 543	90,2 (1,2)		0,8 (0,0)	74,1 (1,4)	4,1 (0,0)	8,7 (-0,4)	2,5 (0,2)	
1992	18 ans	810 804	624 432	77,0 (0,1)		0,6 (0,0)	35,1 (-0,1)	2,9 (0,0)	8,0 (-0,3)	30,4 (0,4)	
1991	19 ans	822 160	530 447	64,5 (0,9)		0,4 (0,0)	14,7 (0,0)	1,6 (0,0)	7,2 (0,1)	40,7 (0,8)	
1990	20 ans	827 946	430 038	51,9 (0,7)		0,2 (0,0)	4,4 (-0,1)	0,7 (0,0)	6,1 (0,2)	40,6 (0,6)	
1989	21 ans	825 399	341 009	41,3 (0,5)			1,2 (0,0)	0,4 (0,0)	4,8 (0,2)	34,8 (0,3)	
1988	22 ans	822 673	272 593	33,1 (0,5)			0,4 (0,0)	0,3 (0,0)	3,7 (0,2)	28,7 (0,2)	
1987	23 ans	807 687	195 973	24,3 (0,4)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	2,6 (0,3)	21,2 (0,1)	
1986	24 ans	808 535	131 586	16,3 (-0,2)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	1,6 (0,2)	14,4 (-0,3)	
1985	25 ans	798 338	84 072	10,5 (-0,2)				0,1 (0,0)	0,9 (0,1)	9,5 (-0,2)	
1984	26 ans	783 001	59 336	7,6 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,4 (0,0)	7,1 (-0,1)	
1983	27 ans	768 880	40 708	5,3 (0,2)				0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	5,1 (0,2)	
1982	28 ans	818 268	31 769	3,9 (-0,1)				0,1 (0,0)		3,8 (-0,1)	
1981	29 ans	828 206	24 481	3,0 (-0,1)				0,1 (0,0)		2,9 (-0,1)	
1980 et avant	30 et plus	40 938 825	185 931	0,5 (0,0)						0,4 (0,0)	
<b>Total</b>		<b>65 129 746</b>	<b>14 853 677</b>	<b>22,8 (-0,1)</b>	<b>10,2 (0,0)</b>	<b>0,1 (0,0)</b>	<b>8,2 (0,0)</b>	<b>0,3 (0,0)</b>	<b>0,7 (0,0)</b>	<b>3,3 (0,0)</b>	

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2009. Exemple : à 20 ans, 51,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,7 point de plus qu'à la rentrée 2009.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

## [2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010 (p)	2010 2011 (p)
<b>Ensemble des formations</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>6,1</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,3	6,4	6,4
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9	6,0
<b>Dans le secondaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7
<b>Dans le supérieur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,7	2,8	2,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3

Remarque - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

## Présentation

En 2010-2011, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1]. À 14 ans, 67,8 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 24,3 % sont encore en quatrième [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 41,9 % des garçons [1]. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (58,4 % pour les filles et 46,7 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage attire davantage les garçons (39,9 %) que les filles (29,5 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,8 % et 8,8 %).

## Définitions

### Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

### Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Cette population a été évaluée à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires).

### Pré-apprentis

Voir définitions en 5.1.

### Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

### Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

### Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

### Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

### Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignées à ce niveau.

### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.
- Insee-DEPP pour la population par âge.

## [1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 955	20 933	32 888	12 255	20 475	32 730	3 083	5 360	8 443	2 424	3 799	6 223
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	3 920	6 344	10 264	490	580	1 070	144	209	353	85	93	178
4 <sup>e</sup>	73 232	98 963	172 195	6 621	9 305	15 926	351	398	749	57	69	126
3 <sup>e</sup> (y compris pré-apprentis)	278 317	259 881	538 198	91 129	119 854	210 983	11 528	14 068	25 596	1 041	1 246	2 287
2 <sup>ème</sup> générale et techno	12 116	11 504	23 620	207 858	169 164	377 022	47 643	46 636	94 279	6 864	6 824	13 688
1 <sup>ère</sup> générale et techno	309	462	771	11 107	10 391	21 498	172 698	136 970	309 668	54 842	53 490	108 332
Terminale générale et techno	22	30	52	261	394	655	10 131	8 798	18 929	155 471	117 217	272 688
Pro court scolaire (1)	141	78	219	18 273	7 359	25 632	49 136	31 531	80 667	40 746	27 705	68 451
Pro court apprentissage (1)	3	8	11	3 061	9 620	12 681	11 547	37 183	48 730	12 938	40 009	52 947
Pro long scolaire (1)	204	370	574	24 986	43 821	68 807	49 270	83 315	132 585	54 797	81 209	136 006
Pro long apprentissage (1)	2	6	8	281	1 725	2 006	1 032	4 600	5 632	3 617	10 089	13 706
Post-bac	0	0	0	7	14	21	128	225	353	10 236	8 675	18 911
<b>Total scolarisés</b>	<b>380 221</b>	<b>398 579</b>	<b>778 800</b>	<b>376 329</b>	<b>392 702</b>	<b>769 031</b>	<b>356 691</b>	<b>369 293</b>	<b>725 984</b>	<b>343 118</b>	<b>350 425</b>	<b>693 543</b>
Non scolarisés (2)	6 638	8 576	15 214	9 393	11 044	20 437	20 380	24 170	44 550	33 010	42 459	75 469
Population	386 859	407 155	794 014	385 722	403 746	789 468	377 071	393 463	770 534	376 128	392 884	769 012

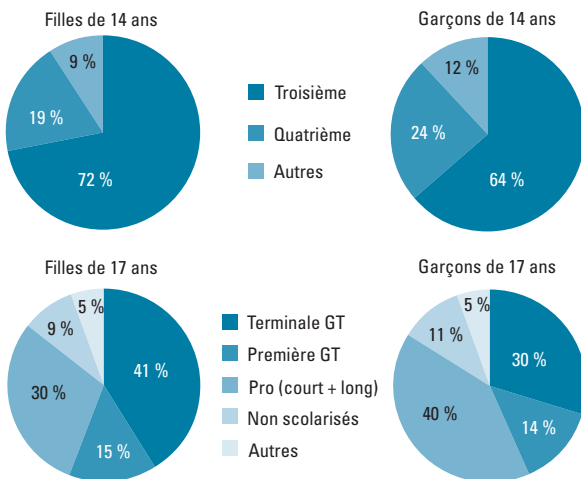
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,1	5,1	4,1	3,2	5,1	4,1	0,8	1,4	1,1	0,6	1,0	0,8
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	1,0	1,6	1,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup>	18,9	24,3	21,7	1,7	2,3	2,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup> (y compris pré-apprentis)	71,9	63,8	67,8	23,6	29,7	26,7	3,1	3,6	3,3	0,3	0,3	0,3
2 <sup>ème</sup> générale et techno	3,1	2,8	3,0	53,9	41,9	47,8	12,6	11,9	12,2	1,8	1,7	1,8
1 <sup>ère</sup> générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,6	2,7	45,8	34,8	40,2	14,6	13,6	14,1
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,7	2,2	2,5	41,3	29,8	35,5
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	4,7	1,8	3,2	13,0	8,0	10,5	10,8	7,1	8,9
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,8	2,4	1,6	3,1	9,5	6,3	3,4	10,2	6,9
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	6,5	10,9	8,7	13,1	21,2	17,2	14,6	20,7	17,7
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3	0,3	1,2	0,7	1,0	2,6	1,8
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,7	2,2	2,5
<b>Total scolarisés</b>	<b>98,3</b>	<b>97,9</b>	<b>98,1</b>	<b>97,6</b>	<b>97,3</b>	<b>97,4</b>	<b>94,6</b>	<b>93,9</b>	<b>94,2</b>	<b>91,2</b>	<b>89,2</b>	<b>90,2</b>
Non scolarisés (2)	1,7	2,1	1,9	2,4	2,7	2,6	5,4	6,1	5,8	8,8	10,8	9,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

## [2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondissement, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

## Présentation

En globalisant milieu ordinaire et établissements hospitaliers et médico-sociaux, 283 000 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2011, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'année scolaire précédente (voir « Définitions »). Les trois quarts des élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant en établissements spécialisés [1].

La scolarisation en milieu ordinaire progresse de 4,5 % (+ 9 000 élèves). En milieu spécialisé, la scolarisation croît dans une moindre mesure (+ 2,1 % contre 4,4 % en 2010).

Dans le second degré, la scolarisation dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle) progresse moins vite que la scolarisation en Ulis (collective). Les Segpa de collège continuent à accueillir des élèves handicapés (+ 4,6 % en 2011) alors que, dans le même temps, elles connaissent une baisse régulière de leurs effectifs.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (62 %, alors que les élèves du premier degré représentent 55 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire) [2]. En milieu ordinaire, 68 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement, soit 142 800 élèves. Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 71 % dans le second degré, où plus d'un quart d'entre eux (28 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté (Segpa et Erea) destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (46 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (38 %). Ils sont plus souvent en Clis (56 %) ou en Ulis (55 %) qu'en classe ordinaire et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (52 %). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

### Sources :

- MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

- MEN-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

## Définitions

### Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une Clis ou dans une Ulis (scolarisation collective).

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

### Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

### Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

### Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.

- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Premier degré</b>	<b>96 396</b>	<b>104 824</b>	<b>111 083</b>	<b>109 682</b>	<b>114 482</b>	<b>120 180</b>	<b>126 294</b>	<b>130 517</b>	<b>130 517</b>
dont PPS (2)	-	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517	
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089	
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428	
% public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1	
<b>Second degré</b>	<b>37 442</b>	<b>46 699</b>	<b>44 278</b>	<b>52 334</b>	<b>60 191</b>	<b>67 310</b>	<b>75 094</b>	<b>79 878</b>	<b>79 878</b>
dont PPS (2)	-	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878	
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719	
dont Segpa collège	nd	6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788	
Ulis	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159	
% public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5	
<b>Total en milieu ordinaire</b>	<b>133 838</b>	<b>151 523</b>	<b>155 361</b>	<b>162 016</b>	<b>174 673</b>	<b>187 490</b>	<b>201 388</b>	<b>210 395</b>	
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153	
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625	
<b>Total étab. spécialisés (3)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 340</b>	<b>76 951</b>	<b>76 413</b>	<b>75 504</b>	<b>74 845</b>	<b>78 112</b>	<b>79 778</b>	
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132	
<b>Ensemble (4)</b>	<b>210 979</b>	<b>227 863</b>	<b>232 312</b>	<b>238 429</b>	<b>243 968</b>	<b>255 572</b>	<b>272 874</b>	<b>283 041</b>	

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les double comptes.

## [2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Individuelle			Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Total	dont Segpa (2)	dont Erea					
<b>Premier degré</b>	<b>86 089</b>			<b>44 428</b>	<b>130 517</b>	<b>5 389</b>	<b>62 700</b>	<b>68 089</b>
Prélémentaire	27 391			7 111	34 502	2 053	18 844	20 897
Élémentaire	58 698			37 317	96 015	3 336	43 856	47 192
<b>Second degré</b>	<b>56 719</b>	<b>15 788</b>	<b>2 148</b>	<b>23 159</b>	<b>79 878</b>	<b>2 442</b>	<b>6 449</b>	<b>8 891</b>
Premier cycle	44 602	15 557	1 093	8 574	53 176	1 640	4 641	6 281
Second cycle	11 555		1 047	1 638	13 193	802	1 808	2 610
Autre niveau (4)	562	231	8	12 947	13 509	-	-	-
<b>Niveau indéterminé (5)</b>						<b>322</b>	<b>2 476</b>	<b>2 798</b>
<b>Total</b>	<b>142 808</b>	<b>15 788</b>	<b>2 148</b>	<b>67 587</b>	<b>210 395</b>	<b>8 153</b>	<b>71 625</b>	<b>79 778</b>

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

## [3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis				
Troubles intellectuels et cognitifs	26 504	34 009	13 704	16 441	90 658	1 330	37 407	38 737
Troubles du psychisme	22 981	4 211	11 515	2 065	40 772	3 673	16 707	20 380
Troubles du langage et de la parole	12 228	1 921	13 681	1 862	29 692	176	1 427	1 603
Troubles auditifs	3 313	681	2 920	545	7 459	55	2 964	3 019
Troubles visuels	2 166	278	2 102	175	4 721	6	758	764
Troubles viscéraux	2 144	139	1 362	76	3 721	497	98	595
Troubles moteurs	8 687	1 059	8 230	1 105	19 081	745	3 529	4 274
Plusieurs troubles associés	6 502	1 993	2 307	849	11 651	760	6 218	6 978
Autres troubles	1 564	137	898	41	2 640	841	1 566	2 407
Polyhandicap (1)						70	951	1 021
<b>Total</b>	<b>86 089</b>	<b>44 428</b>	<b>56 719</b>	<b>23 159</b>	<b>210 395</b>	<b>8 153</b>	<b>71 625</b>	<b>79 778</b>

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

## Présentation

Après un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a fortement diminué jusqu'à 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation. Durant l'année scolaire 2011-2012, 40 000 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 19 000 dans une école élémentaire, 17 100 dans un collège, et 3 900 dans un lycée dont une majorité (59 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,2 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 900 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 85,1 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 78,8 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), où ils disposent de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Dans les collèges et lycées, respectivement 92,7 % et 82,8 % des élèves non francophones en bénéficient. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : en France métropolitaine, deux académies y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg), et deux académies 95 % et plus (Versailles, Grenoble), voire 100 % dans celles de Paris et de Rouen.

## Définitions

### Un « nouvel arrivant non francophone »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

### ⚠ Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai). Ils ne prennent pas en compte l'académie de Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.01.

## [1] Les élèves nouveaux arrivants non francophones, depuis 2003 (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012
Écoles élémentaires	18,6	19,4	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0
Collèges	18,0	17,8	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1
Lycées	2,5	2,8	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9
<b>Ensemble des élèves non francophones</b>	<b>39,1</b>	<b>40,1</b>	<b>39,3</b>	<b>37,0</b>	<b>34,9</b>	<b>34,7</b>	<b>35,7</b>	<b>38,1</b>	<b>40,0</b>
Total élèves en écoles élémentaires	3 953,3	3 976,0	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6
Total élèves 2 <sup>nd</sup> degré	5 581,1	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>9 534,3</b>	<b>9 516,3</b>	<b>9 498,8</b>	<b>9 483,7</b>	<b>9 465,4</b>	<b>9 448,0</b>	<b>9 446,0</b>	<b>9 478,4</b>	<b>9 497,1</b>
Part des élèves non francophones (%)	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2

(1) Données révisées.

## [2] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie, en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	751	79,6	728	93,5	93	71,0	1 572	1 345	85,6
Amiens	587	61,2	490	96,3	201	93,0	1 278	1 018	79,7
Besancon	218	61,9	273	95,6	41	26,8	532	407	76,5
Bordeaux	685	67,0	509	89,0	75	86,7	1 269	977	77,0
Caen	93	58,1	117	83,8	96	71,9	306	221	72,2
Clermont-Ferrand	269	78,1	270	93,0	106	64,2	645	529	82,0
Corse	151	82,1	134	99,3	6	16,7	291	258	88,7
Créteil	1 975	85,4	2 123	86,5	571	82,7	4 669	3 994	85,5
Dijon	391	78,5	375	87,5	55	70,9	821	674	82,1
Grenoble	1 067	91,3	727	99,3	136	97,8	1 930	1 829	94,8
Lille	487	67,4	499	88,4	138	65,2	1 124	859	76,4
Limoges	147	77,6	367	80,4	47	66,0	561	440	78,4
Lyon	1 532	82,2	1 172	94,5	221	79,6	2 925	2 543	86,9
Montpellier	981	62,1	607	96,7	189	95,2	1 777	1 376	77,4
Nancy-Metz	567	69,3	343	96,2	65	75,4	975	772	79,2
Nantes	548	70,6	467	81,2	23	21,7	1 038	771	74,3
Nice	905	83,0	537	96,1	47	70,2	1 489	1 300	87,3
Orléans-Tours	443	71,8	479	91,6	84	47,6	1 006	797	79,2
Paris	842	100,0	1 243	100,0	802	100,0	2 887	2 887	100,0
Poitiers	414	46,6	290	81,0	60	73,3	764	472	61,8
Reims	295	82,0	259	93,1	61	82,0	615	533	86,7
Rennes	434	52,1	558	93,7	112	74,1	1 104	832	75,4
Rouen	122	100,0	386	100,0	58	100,0	566	566	100,0
Strasbourg	714	56,6	483	85,1	142	61,3	1 339	902	67,4
Toulouse	622	77,7	540	88,0	90	98,9	1 252	1 047	83,6
Versailles	2 202	94,1	2 282	98,3	331	91,5	4 815	4 618	95,9
<b>France métr.</b>	<b>17 442</b>	<b>78,3</b>	<b>16 258</b>	<b>92,8</b>	<b>3 850</b>	<b>83,9</b>	<b>37 550</b>	<b>31 967</b>	<b>85,1</b>
Guadeloupe	170	47,6	119	98,3	-	-	289	198	68,5
Guyane	981	96,4	444	94,4	11	100,0	1 436	1 376	95,8
Martinique	139	48,2	136	63,2	70	21,4	345	168	48,7
La Réunion	292	86,0	96	95,8	2	-	390	344	88,2
<b>DOM</b>	<b>1 582</b>	<b>85</b>	<b>795</b>	<b>89,8</b>	<b>83</b>	<b>32,5</b>	<b>2 460</b>	<b>2 086</b>	<b>84,8</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>19 024</b>	<b>78,8</b>	<b>17 053</b>	<b>92,7</b>	<b>3 933</b>	<b>82,8</b>	<b>40 010</b>	<b>34 053</b>	<b>85,1</b>

## Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, 1 167 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation sont des agents du système éducatif au titre du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. 782 900 enseignants exercent dans le secteur public, 137 000 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. 247 500 agents assurent dans le secteur public des fonctions autres que d'enseignement, notamment des fonctions d'assistance éducative et d'assistance pédagogique.

Les enseignants représentent 78,8 % des agents dans les secteurs public et privé, 76,0 % des agents dans le secteur public.

À partir de 2004, les effectifs des enseignants décroissent de façon régulière. Toutefois, les évolutions sont très diverses selon le niveau d'enseignement et le secteur. Dans le premier degré public, ils augmentent régulièrement de 2000 à 2011 (+ 5,1 %, avec en 2011 l'intégration des stagiaires, auparavant comptabilisés en établissement de formation) et diminuent à champ constant (hors Mayotte) de 2,5 % en 2012. Sur la période 2003-2012, ceux du second degré public diminuent fortement (- 10,8 %) et enregistrent à champ constant (hors Mayotte) une baisse de plus de 46 600 enseignants [2] [3]. Dans le secteur privé, le nombre d'enseignants recensés dans les écoles baisse depuis 2008 (- 5,5 %) ; il baisse également de 6,2 %, dans les établissements du second degré entre 2004 et 2012.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et d'assistance éducative représentent dans le secteur public près d'un agent sur quatre (24 %) [1]. Cet effectif, en forte baisse sur les dix dernières années, est égal aux deux tiers de l'effectif recensé en janvier 2002. Cette diminution résulte du transfert aux collectivités territoriales des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement.

70 300 enseignants (non compris les enseignants non permanents, voir « Définitions ») et 53 000 autres personnels exercent en 2012 dans l'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement (qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la loi LRU).

## Définitions

### Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

### Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

### Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

#### Avertissement

Les données figurant dans les tableaux se réfèrent à la situation en janvier de l'année considérée.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2012.  
- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2010 à 2012.

MEN-MESR DGRH

- Fichiers de gestion des enseignants du supérieur.  
- Annuaires GESUP, février 2010 à 2012.

#### Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7145, 7144.



## [1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

Situation en janvier	Enseignants (1)			Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	dont aides éducatrices et assistants d'éducation	Ensemble	Part des enseignants / ensemble
	Public	Privé	Total				
2000	841 140	139 155	980 295	364 790	61 470	1 345 085	72,9
2001	849 600	140 290	989 890	368 470	62 320	1 358 360	72,9
2002	862 607	142 065	1 004 672	369 960	60 430	1 374 635	73,1
2003	870 515	144 169	1 014 684	367 195	55 770	1 381 879	73,4
2004	868 342	145 394	1 013 736	353 937	50 190	1 367 673	74,1
2005	860 198	144 940	1 005 138	344 794	51 287	1 349 932	74,5
2006	848 835	144 909	993 744	344 154	58 197	1 337 898	74,3
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	287 785	60 635	1 270 463	77,3
2008	829 131	143 440	972 571	255 796	61 393	1 228 367	79,2
2009 (3)	798 742	141 661	940 403	242 377	67 538	1 182 780	79,5
2010	804 043	140 454	944 497	252 197	68 949	1 196 694	78,9
2011	789 819	138 639	928 458	248 080	68 321	1 176 538	78,9
2012 hors Mayotte	778 229	137 022	915 251	247 332	68 766	1 162 583	78,7
2012 y.c. Mayotte	782 944	(4) 137 022	919 966	(5) 247 523	68 821	1 167 489	78,8

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2009 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(5) Cet effectif est sans doute sous-estimé en raison d'un probable défaut de couverture de Mayotte.

## [2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de janvier 2000 à janvier 2006

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public</b>	<b>734 970</b>	<b>739 790</b>	<b>746 215</b>	<b>750 005</b>	<b>748 644</b>	<b>742 621</b>	<b>739 112</b>
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privé</b>	<b>139 155</b>	<b>140 290</b>	<b>142 065</b>	<b>144 169</b>	<b>145 394</b>	<b>144 940</b>	<b>144 909</b>
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	(1) 75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	(1) 33 565
<b>Total</b>	<b>980 295</b>	<b>989 890</b>	<b>1 004 672</b>	<b>1 014 684</b>	<b>1 013 736</b>	<b>1 005 138</b>	<b>(2) 993 744</b>

(1) Estimation : 3 300 enseignants en IUFM en moins sur la ligne « Enseignants dans le supérieur » et en plus sur la ligne « Enseignants et stagiaires en établissement de formation ».

(2) Dans le total sont inclus les 1 103 enseignants affectés au CNED, reportés dans le tableau [1] dans l'effectif d'enseignants du public.

## [3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme Lof ou l'affectation, depuis janvier 2007

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012)

	2007 (1)	2008	2009	2010	2011 (2)	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte	Part des femmes (%)
Enseignement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré public	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	81,6
Enseignement scolaire du 2 <sup>nd</sup> degré public	413 107	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	57,8
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public</b>	<b>734 446</b>	<b>726 583</b>	<b>715 599</b>	<b>712 453</b>	<b>720 655</b>	<b>707 926</b>	<b>712 625</b>	<b>68,6</b>
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré privé	46 123	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	(3) 43 824	91,0
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré privé	98 378	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	(3) 93 198	65,9
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privé</b>	<b>144 501</b>	<b>143 440</b>	<b>141 661</b>	<b>140 454</b>	<b>138 639</b>	<b>137 022</b>	<b>(3) 137 022</b>	<b>73,9</b>
Stagiaires supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	78 169	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	36,8
Stagiaires des établissements de formation	24 751	24 379	21 002	17 505	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(4) 982 678</b>	<b>972 571</b>	<b>940 403</b>	<b>944 497</b>	<b>928 458</b>	<b>915 251</b>	<b>919 966</b>	<b>67,0</b>

(1) A partir de 2007, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) À partir de 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

(3) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(4) Dans le total sont inclus les 1 121 enseignants affectés au CNED, reportés dans le tableau [1] dans l'effectif d'enseignants du public.

## Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2011, la France métropolitaine et les DOM comptent 48 100 écoles publiques et 5 300 écoles privées. 200 écoles en grande majorité publiques sont dénombrées à Mayotte. Le nombre d'écoles en France métropolitaine et DOM hors Mayotte est en baisse de 3,8 % depuis 2007.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM hors Mayotte a baissé de 1,5 % depuis 2007. En particulier, le nombre de lycées professionnels a diminué de 6,8 % pour le public et augmenté de 1,5 % pour le privé. Sur cette même période, le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture a augmenté de 6,0 % pour le public et diminué de 2,6 % pour le privé.

Dans l'enseignement supérieur, des regroupements d'universités sont intervenus à la création de l'université d'Aix-Marseille et de l'université de Lorraine. Cette dernière, qui a le statut de grand établissement, sort du champ des universités.

De plus, avec l'intégration des 7 écoles d'ingénieurs composant l'INP de Lorraine dans l'université de Lorraine, le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue d'autant d'unités.

En 2011, 8 IUT deviennent des composantes de grand établissement.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAAF. Leur nombre est en hausse depuis 2007 (7,0 % pour les STS et 8,5 % pour les CPGE).

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) a augmenté de 2,3 % depuis 2007. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (11,4 %), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 73 % des CFA, reste stable.

### Sources :

- MEN-MESR DEPP/RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RERS 2.18.
- MAAF/RERS 4.23.

## Définitions

### Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MEN.

Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

### École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

### École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

### Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

### Lycée d'enseignement général et technologique

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

### Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

### Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

### Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

### MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAF.

### Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

### Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les établissements universitaires privés, les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

### CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

## [1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2011/2007 (%) hors Mayotte
	2007	2008	2009	2010	2011p hors Mayotte	2011p y c. Mayotte	
<b>Premier degré</b>	<b>55 329</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>53 203</b>	<b>53 418</b>	<b>- 3,8</b>
<b>Public</b>	<b>49 928</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>47 944</b>	<b>48 139</b>	<b>- 4,0</b>
Écoles maternelles	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	- 8,1
Écoles élémentaires	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	- 1,8
<b>Privé</b>	<b>5 401</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>5 259</b>	<b>5 279</b>	<b>- 2,6</b>
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 188</i>	<i>5 183</i>	<i>5 174</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>- 1,0</i>
<b>Second degré</b>	<b>12 245</b>	<b>12 252</b>	<b>12 214</b>	<b>12 203</b>	<b>12 064</b>	<b>12 093</b>	<b>- 1,5</b>
<b>Public</b>	<b>8 132</b>	<b>8 152</b>	<b>8 133</b>	<b>8 108</b>	<b>7 945</b>	<b>7 972</b>	<b>- 2,3</b>
Établissements sous tutelle du MEN	7 917	7 919	7 902	7 882	7 866	7 893	- 0,6
Collèges	5 247	5 260	5 261	5 253	5 252	5 270	0,1
Lycées professionnels	1 027	1 012	990	973	957	960	- 6,8
LEGT ou polyvalents	1 563	1 571	1 571	1 576	1 578	1 584	1,0
Erea	80	80	80	80	79	79	- 1,3
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	215	233	231	226	228	229	6,0
<i>dont établissements MEN+MAAF avec STS ou CPGE</i>	<i>1 422</i>	<i>1 438</i>	<i>1 439</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 483</i>	<i>- 4,0</i>
<b>Privé</b>	<b>4 113</b>	<b>4 100</b>	<b>4 081</b>	<b>4 095</b>	<b>4 119</b>	<b>4 121</b>	<b>0,1</b>
Établissements sous tutelle du MEN	3 501	3 494	3 475	3 493	3 523	(6) 3 524	0,6
Collèges	1 778	1 771	1 756	1 765	1 776	1 776	- 0,1
Lycées professionnels	660	660	663	664	670	670	1,5
LEGT ou polyvalents	1 063	1 063	1 056	1 064	1 077	1 077	1,3
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	612	606	606	602	596	597	- 2,6
<i>dont établissements MEN+MAAF avec STS ou CPGE</i>	<i>640</i>	<i>661</i>	<i>680</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>10,5</i>
<b>Enseignement supérieur (1)</b>							
Universités (2)	81	79	79	79	74	74	- 8,6
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	115	114	114	106	106	- 7,0
IUFM universitaires		27	27	-	-	-	
IUFM non universitaires	30	3	3	-	-	-	
Grands établissements (2)	10	10	11	11	12	12	20,0
Établissements avec STS	2 133	2 182	2 207	2 258	2 282	2 286	7,0
Public	1 319	1 335	1 335	1 358	1 372	1 376	4,0
Privé	814	847	872	900	910	910	11,8
<i>dont STS en établissements du second degré (3)</i>	<i>1 908</i>	<i>1 943</i>	<i>1 961</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>6,0</i>
Établissements avec CPGE	414	422	429	442	449	449	8,5
Public	324	331	337	345	350	350	8,0
Privé	90	91	92	97	99	99	10,0
<i>dont CPGE en établissements du second degré (3)</i>	<i>397</i>	<i>405</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>9,6</i>
Écoles d'ingénieurs	240	231	232	238	231	231	- 3,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	210	206	212	213	210	210	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	242	233	237	235	235	235	- 2,9
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	598	611	616	623	623	623	4,2
Autres établissements d'enseignement supérieur	243	237	243	236	221	221	- 9,1
<b>Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)</b>	<b>958</b>	<b>961</b>	<b>966</b>	<b>973</b>	<b>980</b>	<b>980</b>	<b>2,3</b>
Public	237	244	251	257	264	264	11,4
Privé	721	717	715	716	716	716	- 0,7

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Universités : y compris le CUFR d'Albi, hors universités technologiques. En 2011, l'université d'Aix-Marseille est créée par regroupement des universités Aix-Marseille I, II et III et l'université de Lorraine, regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine, devient un grand établissement.

(3) Ne sont pris en compte que les établissements sous tutelle du MEN ou du MAAF.

(4) Données provisoires pour 2011.

(5) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(6) Dont un Erea.